

Envoi : 31/01/2018
Réception par le Préfet : 31/01/2018
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE :
INSTAURATION DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ DANS LES COMMISSIONS
THÉMATIQUES**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

ABSENT :

M. VOGT

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de désigner des Conseillers départementaux au sein d'une ou plusieurs Commissions thématiques, en lien avec les Présidents et Vice-présidents Rapporteurs de commission et l'exécutif départemental, afin d'enrichir les thématiques et territoires d'actions départementaux, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

- Décide de modifier le règlement intérieur de l'assemblée dans son article 30 relatif à la constitution et au fonctionnement des commissions thématiques, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

1 non participation au vote : Mme VALLAT